Affiché au GRAND CAHORS le :

Délibération n° 28

1 3 1111 2018



AR PREFECTURE

046-200023737-20180705-28_05_07_2018-DE Regu le 10/07/2018

Séance du 5 juillet 2018 à 19 heures Commune de GIGOUZAC - Salle des fêtes

Aujourd'hui, le cinq juillet deux mille dix-huit, le Conseil communautaire du Grand Cahors, s'est réuni dans la Commune de GIGOUZAC - Salle des fêtes

Etaient présents :

48 titulaires dont 7 possédant une procuration

9 suppléants

■ TITULAIRES: 48

ARCAMBAL

M. LABRO Didier, Mme TEULIERES Marcelle,

BELLEFONT-LA RAUZE

Mme FOURNIER Martine, M. NOUAILLES Serge, M. ANNES Jean-Pierre,

BOISSIERES

M. PARNAUDEAU Willy,

BOUZIES CAHORS

M. RAFFY Gilles, M. VAYSSOUZE-FAURE Jean-Marc, M. MUNTE Serge,

LASFARGUES Geneviève, M. SIMON Michel, Mme FAUBERT Françoise, M. SAN JUAN Alain, Mme BOYER Noëlle, M. DELPECH Bernard, Mme LOOCK Martine, Mme BONNET Catherine, M. MAFFRE Jean-Luc, Mme

RIVIERE Brigitte,

CAILLAC **CALAMANE**

M. TILLOU José, M. DUJOL Jean-Paul,

CATUS

M. TAILLARDAS Claude,

CIEURAC

M. PEYRUS Guy,

CRAYSSAC

M. FOURNIER Christian,

DOUELLE

Mme LANES Bénédicte, M. TREIL Jean,

ESPERE

M. PETIT Jean,

FRANCOULES

M. GUILLEMOT Jean-Luc,

GIGOUZAC LABASTIDE MARNHAC M. MOLINIE Romuald, M. JARRY Daniel,

IAMAGDELAINE

Mme ARNAUDET Véronique, M. CORMANE Jean-Pierre

LE MONTAT

M. MOUGEOT Jean-Paul, Mme VANBESIEN Joëlle,

LES JUNIES

Mme SIMON-PICQUET Agnès

LHERM

M. REIX Jean-Albert,

MECHMONT

M. PRADDAUDE Jean-Paul,

MONTGESTY

M. GALTHIE Jean-Noël,

NUZEJOULS

Mme DESSERTAINE Brigitte,

PRADINES

M. MARRE Denis, Mme ROUAT Géraldine, M. STEVENARD Daniel, Mme

HILT Martine,

ST DENIS CATUS ST GERY - VERS

M. FIGEAC Philippe, M. GILES Jérôme,

ST PIERRE LAFEUILLE

M. GILBERT Joël,

TOUR DE FAURE

M. PECHBERTY Jean-Jacques,

TRESPOUX-RASSIELS

M. LAVAUR Pascal,

SUPPLEANTS: 9

BOISSIERES

Mme GARRIGOU Isabelle,

CIEURAC

M. GARD Michel,

LABASTIDE DU VERT

Mme SOLIVERES Hélène,

IHERM

Mme SALANIE Jacqueline,

MONTGESTY

M. LEFEBVRE Jean-Yves,

ST CIRQ LAPOPIE ST DENIS CATUS

M. DECREMPS Frédéric, M. RAFFY Bernard,

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication

AR PREFECTURE

046-200023737-20180705-28_05_07_2018-DE

Regu le 10/07/2018

ST MEDARD
TOUR DE FAURE

M. CICUTO Daniel,
M. EYROLLE Jean-Louis,

Etaient excusés ou absents :

27 titulaires

CABRERETS

M. SEGOND Dominique,

CAHORS

Mme LAGARDE Geneviève (procuration donnée à M. VAYSSOUZE-FAURE), Mme BOUIX Catherine, M. BOUILLAGUET Vincent, M. SINDOU Géraud, Mme LENEVEU Hélène (procuration donnée à Mme FAUBERT), M. TESTA Francesco, Mme HAUDRY Sabine, M. COLIN Henri (procuration donnée à Mme LASFARGUES), Mme DUPLESSIS-KERGOMARD Elise, M. COUPY Daniel (procuration donnée à Mme

BONNET), M. DEBUISSON Guy,

CATUS CRAYSSAC M. VAZ Victor, M. JOUCLAS Guy,

ESPERE

Mme BOURDARIE Paulette (procuration donnée à M. PETIT),

FONTANES LABASTIDE DU VERT Mme VALETTE Roselyne, M. CANCEIL Philippe,

LABASTIDE MARNHAC

Mme CALMON-LAGARRIGUE Marie,

MAXOU

M. VIVIER Jean-Luc (procuration donnée à M. MOLINIE),

MERCUES MERCUES

M. DIZENGREMEL Ludovic, Mme RIVIER-DELFAU Isabelle,

PONTCIRQ M. CHATAIN Thierry,
PRADINES M. LIAUZUN Christian,

ST CIRQ LAPOPIE

M. MIQUEL Gérard,

ST GERY-VERS ST MEDARD TRESPOUX-RASSIELS M. BORIES Olivier, M. FERNANDEZ Pierre, M. DIOT Fabrice,

Etaient excusés ou absents :

13 suppléants

BOUZIES CAILLAC CABRERETS CALAMANE Mme MARMIESSE Yvette, M. MARTIN Caroline, M. PAULIN Peter, M. FAURE Jean-Pierre,

FONTANES

M. PLANAVERGNE Jean-François,

FRANCOULES GIGOUZAC LES JUNIES MAXOU MECHMONT

NUZEJOULS

PONTCIRO

Mme LAVERGNE Lydie,
M. OUVRARD François,
M. BARDINA Fabien,
M. CHASTAGNOL Gérard,
M. PONS Stéphane,
M. BESSEDE Arnaud,
M. SOULIER Yves,
M. BONNET Frédéric.

Secrétaire de séance :

ST PIERRE LAFEUILLE

M. MOLINIE Romuald,

L'ordre du jour appelle l'affaire suivante :

Service: SPANC

Objet: Rapport 2017 sur le prix et la qualité du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

L'assemblée prend acte

Délibération n° 28

1 3 JUIL, 2018



AR PREFECTURE

046-200023737-20180705-28_05_07_2018-DE Regu le 10/07/2018

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND CAHORS

Séance du 5 juillet 2018

Rapporteur: Agnès SIMON-PICQUET

Rédacteur: Patricia NOËL

Service: SPANC

Objet : Rapport 2017 sur le prix et la qualité du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

Mesdames, Messieurs,

Conformément à l'article L.2224-5 du Code général des collectivités territoriales, un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement non collectif destiné notamment à l'information des usagers doit être rédigé et présenté à l'assemblée délibérante dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Ce rapport fait état du nombre d'habitants desservis, des prestations exercées, du nombre de contrôles réalisés et de la tarification appliquée.

Il doit également être transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Enfin, afin de répondre à la double obligation de mise à disposition du public et de transmission au préfet, ce rapport sera publié sur le site de l'Observatoire national des services d'eau et d'assainissement.

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

 De prendre acte du rapport 2017 sur le prix et la qualité du Service Public d'Assainissement Non Collectif.

L'assemblée prend acte.

Pour extrait certifié conforme.

Jean-Marc VAYSSOUZE FAURE